

N° 003534 /MINF/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, 12 OCT 2023

COMPTE RENDU

DE LA TRENTE-HUITIEME SESSION DU COMITE ITIE TENUE LE 07 JUIN 2022 A L'HOTEL MONT FEBE

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Vice-Président du Comité, Monsieur Gabriel DODO NDOKE a présidé le 07 juin 2022 à partir 11 heures, à l'Hôtel Mont-FEBE de Yaoundé, la quatrième session du Comité ITIE de l'année 2022.

Y ont pris part, les membres du Comité, les points focaux du Secrétariat Permanent, des invités et les personnels du Secrétariat Permanent dont les noms figurent dans la feuille de présence jointe en annexe.

A la demande du **Président de séance**, le **Secrétaire Permanent** qui rapportait les affaires inscrites à l'agenda de la session, a procédé à la constatation du quorum largement atteint et a présenté le projet d'ordre du jour revu et adopté comme suit :

1. Vidéoconférence organisée par le Secrétariat International sur le plan de travail ITIE et le nouveau modèle de Validation;
2. Points d'information sur
 - Signature de la convention minière entre l'Etat du Cameroun et SINOSTEEL CAM S.A ;
 - Affaire GLENCORE ;
3. Examen des points de décision suite à la vidéo conférence du 26 avril 2022 relative au rapport assoupli et au projet pilote pour la divulgation systématique ;
4. Divers.

I. VIDEOCONFERENCE ORGANISEE PAR LE SECRETARIAT INTERNATIONAL SUR LE PLAN DE TRAVAIL ITIE ET LE NOUVEAU MODELE DE VALIDATION

L'objectif de la vidéo conférence organisée à la demande du Comité ITIE est de contribuer à renforcer les capacités des membres de l'ITIE-Cameroun en matière d'élaboration du plan de travail et sur le nouveau modèle de validation. Monsieur Ahmed ZOUARI, responsable-pays en charge du Cameroun auprès du Secrétariat International a animé cette session de formation qui s'est déroulée en deux phases à savoir, la phase des présentations des nouveaux modèles et la phase des échanges.

1. Présentation du plan de travail ITIE

Dans son exposé, Monsieur Ahmed ZOUARI a indiqué que le plan de travail ITIE vise le respect de l'exigence 1.5 de la Norme ITIE. En introduction, il a présenté le contenu de l'exigence 1.5. Il a abordé les aspects liés à la préparation d'un plan de travail en mettant à la fois l'accent sur les priorités nationales, les objectifs, les éléments du cadre logique en les illustrant par des cas pratiques de pays tels que l'Ethiopie, le Burkina Faso, la RDC. Il a insisté sur la nécessité de mettre en place des outils pour un suivi régulier du plan

de travail afin de mesurer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs, déterminer les mesures à la portée du Comité ou envisager de les ajuster ou les changer.

Pendant les échanges, les principales préoccupations suivantes exprimées par les membres du Comité ont trouvé des éclairages et approfondissements nécessaires de l'exposant:

Le représentant de Gaz du Cameroun (GDC) est revenu sur les objectifs d'un Plan de Travail. Il a souhaité connaître si lesdits objectifs doivent toujours être adossés à un document-cadre de stratégie nationale ou s'ils peuvent être identifiés par le Comité lui-même à partir des mesures correctives de la Validation ou de nouvelles opportunités.

Monsieur Ahmed ZOUARI a rappelé que la Norme prescrit une large concertation entre toutes les parties prenantes pour entendre la voix de tous et ensuite, identifier lesdits objectifs. La Norme ITIE prescrit également de faire le lien entre ces priorités nationales et les objectifs de l'ITIE du plan de travail.

Le représentant de l'Union des Journalistes du Cameroun (UJC) a demandé si en plus du site internet du Comité, il ne faudrait pas envisager d'autres canaux à l'instar des journaux et des réseaux sociaux pour la publication du plan de travail. **Le Président de séance** a souhaité que seules les voies de communication officielles soient utilisées pour éviter des dérapages.

A ce sujet, **Monsieur Ahmed ZOUARI** a partagé l'expérience d'autres pays. La Norme ITIE parle de large diffusion à travers notamment des sites internet. Il a ajouté que dans certains pays où les réseaux sociaux sont très actifs, l'institution possède des pages officielles. D'autres sont actifs sur des plateformes. Il a ajouté pour conclure que rien n'empêche en effet de faire des ateliers de communication et de sensibilisation sur le plan de travail ITIE.

Le représentant de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC) a souhaité connaître quels sont les lacunes identifiés par le Secrétariat International dans le plan de travail du Cameroun. Il est revenu sur l'évaluation des progrès et impact et a souhaité que le Secrétariat International propose au Comité des outils pour mesurer les progrès. Enfin, il a souhaité comprendre comment préparer un plan de travail avec impact dans sa mise en œuvre.

Monsieur Ahmed ZOUARI a déploré le fait que certains pays ne partagent pas leur plan de travail avec le Secrétariat International dans des délais raisonnables. Certains plans de travail n'intègrent pas des indicateurs mesurables et chiffrés. Il y en a dont les objectifs ne sont pas le fruit d'une large concertation, enfin d'autres plans de travail ne sont pas mis à jour et ajustés chaque année, etc.

Le Président de séance a remercié l'équipe du Secrétariat International pour les enseignements partagés et a recommandé au Secrétaire Permanent à faire une retraite avec ses équipes pour produire un plan de travail qui respecte la Norme ITIE.

2. Présentation du nouveau modèle de validation

Dans son propos introductif, **Monsieur Ahmed ZOUARI** a précisé qu'en 2020, le Conseil d'administration de l'ITIE a révisé la procédure de Validation suite à l'adoption de la Norme 2019. Dans la première partie de son exposé, il a mis l'accent sur la raison d'être, les changements clés du nouveau modèle de Validation, les bonus qui permettent au validateur d'octroyer aux pays de mise en œuvre des points supplémentaires. Dans la deuxième partie de son exposé, il a présenté la méthodologie du nouveau modèle de validation, les formulaires de préparation de la Validation qui devront être validés par le GMP à savoir, les formulaires des Résultats et Impact, Transparence, Engagement des parties prenantes. Dans la troisième partie, il a présenté le cycle de divulgation, l'approche et les échéances de Validation. Dans la dernière partie, il a situé le Comité sur les scénarii découlant des résultats de la Validation en terme de nouvelle validation, de suspension et même de radiation des pays.

A sa suite, les principales préoccupations des membres du Comité ont porté sur les points ci-dessous.

Le représentant de Gaz du Cameroun (GDC), a souhaité une analyse comparée entre l'ancien et le nouveau modèle de Validation pour permettre aux membres d'apprécier les innovations.

Le représentant de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC) a souhaité être situé sur les points critiques de la prochaine Validation du Cameroun.

Monsieur Ahmed ZOUARI s'est exprimé sur cette question en rappelant que les pays sont notés sur les progrès entre deux Validations et qu'il serait dans l'intérêt du Cameroun de régulariser toutes les situations attendues et relatives à la gouvernance, à l'engagement des parties prenantes, et cela passe aussi par une bonne préparation du plan de travail.

Après ces échanges, **le Président de séance** a félicité l'exposant pour la qualité de sa présentation et a remercié le Secrétariat International pour cet accompagnement du Comité ITIE dans le cadre de la formation. Avant de clore ce point, **le Président de séance** a fait une communication spéciale à l'endroit du Secrétariat International en les informant d'une part que l'affaire GLENCORE et la signature de la convention entre l'entreprise SINOSTEEL CAM S.A et l'Etat du Cameroun étaient inscrits à l'ordre du jour de la présente session. Il les a rassurés d'autre part qu'en ce qui concerne l'affaire GLENCORE, le Cameroun suit de très près cette actualité à travers les médias et qu'à date, la SNH s'est exprimée à travers un communiqué publiée sur son site internet et sur celui du Comité ITIE.

En ce qui concerne la convention SINOSTEEL suscitée, il a indiqué que fidèle aux principes de transparence et de débat public promus par l'Initiative, ladite convention est désormais publiée et accessible à tous.

II- POINTS D'INFORMATION

1. Convention minière entre l'Etat du Cameroun et SINOSTEEL CAM S.A

Le Président de séance s'est exprimé sur l'origine des incompréhensions autour de la convention qui tient à la durée de vie du gisement qui est de 50 ans. Seulement, il s'agit là de la durée de vie d'un gisement et non du permis. Il y'a des mines qui atteignent une durée de vie de 200 ans à travers le monde. Il a précisé que ladite durée de vie est un élément d'incitation à l'investissement. C'est pour cela qu'on précise dans tout contrat minier la durée de vie d'un gisement. Quant au permis, d'après la loi, il a une durée de 20 ans renouvelables et modifiable à travers des avenants. **Le Président de séance** a annoncé qu'il transmettra ladite convention signée par voie officielle au Comité ITIE. Il a noté que la divulgation des contrats est un axe du Plan de travail en cours d'élaboration et a prescrit que le Comité tienne une session spéciale dédiée à l'explication de ladite convention, à l'issue de laquelle un communiqué sera rendu public. Il a demandé au Secrétaire Permanent d'organiser une session spéciale dédiée à l'explication de la convention SINOSTEEL au Groupe Multipartite du Cameroun. Enfin, il a clos son propos en indiquant qu'il était attendu ce jour au Sénat pour le même exercice d'explication de la convention minière SINOSTEEL.

Réagissant à sa suite, **le représentant du CEPCA** a indiqué que les affaires GLENCORE et SINOSTEEL relèvent du domaine politique et interviennent dans un contexte international bien particulier que les populations camerounaises et les pouvoirs publics ne devraient pas ignorer.

L'Honorable député Pétrus MBEDE a regretté que certains pairs de l'Assemblée Nationale se soient livrés à des explications sur la convention sans en avoir pris connaissance à travers une copie et qu'ils aient été contraints après la publication de ladite convention à présenter des excuses à l'opinion publique.

Le représentant de la CENC a souhaité un renforcement des capacités des membres en matière d'analyse d'une convention minière. Il a souhaité que le Plan de travail en cours d'élaboration soit étoffé sur les aspects de lutte contre la corruption au regard de l'affaire GLENCORE. A son avis, la contribution de l'ITIE-Cameroun doit permettre de renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur extractif.

2. L'affaire GLENCORE

Le Président de séance a rappelé que l'affaire GLENCORE est encore en cours devant les tribunaux anglais et américains. Le Cameroun suit de très près cette actualité qui est d'ailleurs largement reprise dans la presse nationale et qu'à date, la SNH s'est exprimée à travers un communiqué de la SNH.

Le représentant de Gaz du Cameroun (GDC) s'est exprimé sur les aspects politiques, diplomatiques, géostratégique de l'affaire GLENCORE.

Le représentant de la CONAC a informé les membres du Comité que suite à la saisine de la Commission Nationale Anti-corruption par le bâtonnier AKERE MUNA. Il a ajouté que conformément aux prescriptions du Secrétariat International, il y'aura désormais dans le rapport annuel de la CONAC un point sur la lutte contre la corruption dans le secteur extractif. Il a ajouté que la CONAC a saisi les entreprises extractives pour solliciter d'elles, l'adoption un code de bonne conduite.

Le représentant de la SNH a souhaité qu'en prenant acte du communiqué de la SNH, le Comité ITIE s'exprime sur l'affaire GLENCORE. A sa suite, le **Président de séance** a souhaité que le Comité ITIE se prononce également sur cette affaire à travers un communiqué.

III- **EXAMEN DES POINTS DE DECISION SUITE A LA VIDEO CONFERENCE DU 26 AVRIL 2022**
RELATIVE AU RAPPORT ASSOULI ET AU PROJET PILOTE
POUR LA DIVULGATION SYSTEMATIQUE

A la demande du **Président de séance**, le **Secrétaire Permanent** a rappelé qu'une note de synthèse sur ce point fait partie des documents de travail de la présente session. Parcourant ladite note, le **point focal de la CTPL** a rappelé aux membres que l'objectif de l'assouplissement du Rapport ITIE est double : i)- réduire le cout des Rapports ITIE et, ii)-améliorer la ponctualité des informations ITIE. Il a rappelé les décisions prises en fonctions des domaines d'assouplissement proposés, à savoir: le cadrage, les exercices concernés, le recrutement de l'Administrateur Indépendant, la certification des données, la méthode d'évaluation de l'exhaustivité des données, la réconciliation, le financement, la rédaction des prochains rapports ITIE.

Le représentant de Gaz du Cameroun a rappelé que l'évolution de la Norme ITIE conduit tous les pays de mise en œuvre à migrer vers des formes de reportages flexibles.

Le représentant de la DGI a pris la parole pour rappeler que si pour les entreprises privées, l'exercice 2021 peut faire l'objet de certification à partir des mois de juin, pour les comptes de l'Etat par contre, tant que la loi de règlement de l'exercice 2021 n'a pas été votée d'ici novembre 2022, il n'est pas possible d'avoir des données certifiées des entités publiques au titre de l'exercice 2021.

Sur la base des explications fournies par le Secrétaire Permanent et par le représentant de la DGI, le **Président de séance** a prescrit qu'au **31 décembre 2022**, le Comité ITIE doit avoir produit un Rapport ITIE 2020 sous un format assoupli. Ledit rapport comprendra pour l'exercice 2020, des données certifiées réconciliées et les divulgations unilatérales des régies financières et les données provisoires pour les exercices 2021 et 2022. Le Rapport ITIE 2021 sous un format assoupli interviendra quant à lui au premier trimestre de 2023. Celui-ci comprendra pour l'exercice 2021 des données certifiées réconciliées et les divulgations unilatérales des régies financières et des données provisoires pour l'exercice 2022.

Le Secrétaire Permanent a rappelé que l'échéance de production d'un Rapport ITIE assoupli est fixée par le Conseil d'administration au 31 décembre 2022.

Le représentant de la SNH a demandé où le Comité en est avec le paiements des honoraires du Consultant BDO-Tunisie.

Le représentant d'ADDAX a demandé pourquoi notre pays ne recrute pas un consultant national dans le cadre du rapportage assoupli.

Le représentant de la CONAC qui vide les instances résiduelles du mandat de Coordonnateur de l'UGAP a indiqué qu'à date, les arriérés de BDO portant sur la rédaction des Rapports ITIE 2016, 2017 et 2018 sont entièrement liquidés et payés. Il a ajouté que le seul paiement en cours est celui du Rapport ITIE 2019 qui est diligenté par le Cabinet du ministre délégué auprès du ministre des finances travers Monsieur FOTSO TCHAMENI, Régisseur de l'UGAP.

Le Président de séance a renvoyé l'adoption des points de décision relatifs aux rapports flexibles pour la session du lendemain, 08 juin 2022 et a recommandé au Secrétariat Permanent de préparer un point exhaustif relatif au Rapport ITIE assoupli pour les décisions prises séance tenante.

IV- DIVERS.

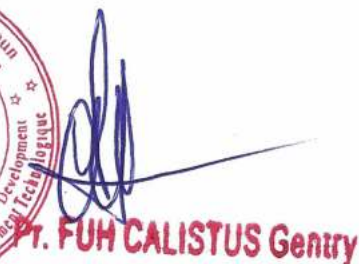
- Sur une réclamation du maire d'IDABATO, **le Président de séance** a prescrit au **Secrétaire Permanent** de prendre toutes les dispositions nécessaires pour régler les remboursements des frais de transport et d'hébergement des membres du Comité vivants en dehors de Yaoundé.
- **Le Secrétaire Permanent** a annoncé l'ouverture d'une fenêtre sur le site internet du Comité dédiée aux activités menées par les Organisations de la Société Civile.

Le Président de séance a remercié les uns et les autres pour leurs contributions et rappelé la nécessité de mutualiser les efforts pour une mise en œuvre performante de l'ITIE au Cameroun. Ladite session s'est achevée à 14h00mn. /-

Le Secrétaire Permanent



Le Président de séance



Pr. FUH CALISTUS Gentry



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent
B. P : 11063 Yaoundé

CAMEROON
Initiative pour la
Transparence dans
les Industries
Extractives
EITI
Extractive
Industries
Transparency
Initiative
CAMEROON

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

N° _____/MINFI/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le

**RELEVÉ DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA TRENTE HUITIÈME SESSION DU COMITÉ ITIE**

Le Comité ITIE Cameroun réuni le 07 juin 2022, à l'Hôtel Mont FEBE de Yaoundé,

Après en avoir débattu et délibéré, décide d'adopter les résolutions et recommandations suivantes :

1. Tenir une session spéciale dédiée à l'explication de la convention SINOSTEEL et de produire un communiqué subséquent;
2. Produire un communiqué du Comité ITIE sur l'affaire GLENCORE ;
3. Renvoyer l'adoption des points de décisions relatifs aux rapports flexibles pour la session prévue le 08 juin 2022.

Recommande au Secrétaire Permanent:

1. De faire une retraite avec les équipes afin de produire un plan de travail qui respecte la Norme ITIE ;
2. D'organiser une session spéciale dédiée à l'explication de la convention SINOSTEEL au Groupe Multipartite du Cameroun ;
3. De préparer un point exhaustif des décisions relatives au rapportage assoupli et prises ce jour ;
4. De mettre à la disposition des membres, les exposés du SI-ITIE de ce jour.

Le Secrétaire Permanent



Agnès Solange Ondigui Ouona

Le Président de séance